

Romeo®

Stimulateur des Défenses Naturelles

Composition : 941 g/kg de cerevisane®, parois cellulaires de *Saccharomyces cerevisiae* LAS117

Formulation :poudre mouillable (WP)

AMM n° : 2170654

Autorisé en tant que produit phytopharmaceutique à faible risque conformément à l'article 47 du règlement (CE) n° 1107/2009.

Romeo est utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 834/2007

BASF préconise l'utilisation de Romeo uniquement sur les cultures et maladies mentionnées dans le tableau ci-dessous.

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures ou d'autres maladies, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages autorisés :

Cultures	Champ / serre	Cible (maladies)	Doses Kg/ha	Nombre maximal d'applic. - Stade 'applic.	Intervalle mini entre les applic.	DAR	ZNT aqua
Concombre, courgette, cornichon, et autres cucurbitacées à peau comestible	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles, Efficacité montrée sur oïdium	0,5	8/an BBCH 12-89	7 j.	1 j.	5m
Melon, pastèque, potiron, potimarron, et autres cucurbitacées à peau non comestible	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles, Efficacité montrée sur oïdium	0,5				
Laitues, chicorées-scaroles, chicorées-frisées, mâche, roquette et autres salades	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles, Efficacité montrée sur mildiou	0,75				
Fraisier	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles, Efficacité montrée sur pourriture grise	0,75				
Tomate, aubergine	Plein champ et sous serre	Stimulateur des Défenses Naturelles, Efficacité montrée sur pourriture grise	0,5				
Vigne (raisin de table et raisin de cuve)	Plein champ	Stimulateur des Défenses Naturelles, Efficacité montrée sur mildiou, oïdium et pourriture grise	0,25	10/an BBCH 12-89			

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**
The Chemical Company

Régulateur

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ.

Classement toxicologique : Non classé

Délai de rentrée : Non pertinent en plein champ - 8 heures sous abri

Durée de conservation : 2 ans à partir de la date de fabrication

Condition d'emploi :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

- Pour se protéger l'opérateur doit porter :

Dans le cadre d'une application effectuée avec un pulvérisateur à rampe :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1.
- EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3
- Lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3) pendant le mélange / chargement.

Pendant l'application - Pulvérisation vers le bas :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1.
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1.
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1.
- EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3
- Lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3) pendant le mélange / chargement.

Pendant l'application - Pulvérisation vers le haut :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1.
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1.
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée,
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié

<p>(EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3) pendant le mélange / chargement. <p>Pendant l'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Combinaison de protection de catégorie III type 4B avec capuche • Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 • Gants en nitrile certifiés EN 374-3 • Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3. <p>Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance :</p> <p>Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants en nitrile certifiés EN 374-3 • Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandée pendant la phase d'application) • Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3 <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants en nitrile certifiés EN 374-3 • Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1, • EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée • Protections respiratoires certifiées :demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3 • Lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3). <p>Pendant l'application : sans contact intense avec la végétation : Culture basse (< 50 cm)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants en nitrile certifiés EN 374-3 • Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1, • Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3 • Bottes de protection certifiées EN 13 832-3. <p>Culture haute (> 50 cm)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants en nitrile certifiés EN 374-3 • Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche • Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3 • Bottes de protection certifiées EN 13 832-3. <p>Pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants en nitrile certifiés EN 373-4 • Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche • Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3 • Bottes de protection certifiées EN 13 832-3. • Pour le travailleur, porter : Une combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1 et en cas de contact avec la culture des gants en nitrile certifiés EN 374-3. Sous abri, en cas de rentrée précoce, porter systématiquement un demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 49) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3 	
Réglementation transport ADR :	non classé
Conditionnement : bidon de 1 kg (groupage par 8)

<p>La matière active</p> <p>Romeo est un produit à base de cerevisane[®], parois cellulaires de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> LAS117</p> <p>Le produit formulé : Regalis Plus</p> <p>Propriétés physiques et chimiques</p>	<p>Densité : 0,65</p> <p>Température limite de stockage : 0°C - +35°C</p> <p>Toxicologie :</p> <p>LMR européenne :</p> <p>Aucune LMR n'est nécessaire pour cerevisane[®].</p>
--	---

Intérêt du produit

Romeo est un Stimulateur des Défenses Naturelles (SDN) pour la protection de la vigne sur raisins de cuve et de table, cucurbitacées, fraisiers, tomates, laitues et autres salades contre diverses maladies fongiques (mildiou, oïdium, botrytis).

Romeo s'intègre dans un programme fongicide en alternance ou en mélange avec des fongicides à dose optimisée (s'assurer de leur compatibilité).

Mode d'action

Romeo est un Stimulateur des Défenses Naturelles des plantes (SDN) qui agit de façon préventive. Sa substance active (cerevisane®) stimule rapidement les mécanismes de défenses des plantes, et les prépare ainsi à se défendre contre des attaques fongiques : mise en place de barrières physiques et chimiques pour empêcher la pénétration et la progression du pathogène dans les tissus végétaux.

Conditions d'application

Romeo s'utilise en pulvérisation foliaire sur vigne (raisins de table et de cuve), cucurbitacées, salades, tomates et fraisier.

Appliquer en préventif strict, avant tout risque de contamination.

Renouveler les applications pour maintenir une activation maximale des gènes de résistances de la culture. Un intervalle d'application de 7-10 jours est conseillé en fonction de la pression maladie.

Ce stimulateur de défenses naturelles s'intègre dans le programme en alternance ou en mélange avec des fongicides à dose optimisée (s'assurer de leur compatibilité). L'efficacité du produit étant variable et partielle, il présente un intérêt dans le cadre d'un programme de traitement.

Appliquer un volume de bouillie suffisant pour assurer une couverture complète de la végétation, sans dépasser le seuil de ruissellement.

Appliquer **Romeo** sur chaque face des feuilles et de préférence tôt le matin. Eviter toute application pendant les périodes de fortes températures. Une période de 24h sans précipitation est nécessaire à sa pleine efficacité.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Dans le cadre d'une application en mélange, **Romeo**, du fait de sa formulation (WP) doit être incorporé en 1^{er} dans la cuve du pulvérisateur.

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche, ôter le tamis puis verser la quantité nécessaire de **Romeo** dans la cuve du pulvérisateur, puis remettre le tamis et compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF, 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée par Agrauxine SA.

Détenteur de L'AMM :

**Agrauxine SA,
137, rue Gabriel Péri
59700 MARCQ EN BAROEUIL**

Commercialisé par :

**BASF France SAS
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
Tél : 04.72.32.45.45**

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytosanitaires que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI